

Pôles sourds au sein des bibliothèques parisiennes : L'ABF appelle à la vigilance, Bruno Julliard répond...

L'expérience des pôles sourds au sein des bibliothèques parisiennes est une expérience unique en France et exemplaire. L'ABF l'a d'ailleurs récemment présentée et citée en exemple dans une journée d'étude sur les bibliothèques inclusives organisée par les commissions Accessibib et Legothèque. Nous nous réjouissons de l'ouverture annoncée d'un nouveau pôle sourd à La Canopée mais il est regrettable que cela se fasse au détriment du pôle sourds de Fessart qui contribue par les actions qu'il mène à une véritable sensibilisation du public au handicap à travers les animations en LSF qui y sont menées.

L'ABF ne souhaite, en aucun cas, s'immiscer dans la politique de gestion des services de lecture publique de la Ville de Paris mais appelle à la vigilance sur la façon dont une telle mesure peut être perçue par la communauté sourde qui a déjà du mal à franchir les portes de nos établissements. C'est un message très négatif qui leur est envoyé.

À l'heure où les publics sont devenus l'axe central des politiques de lecture publique et que les publics empêchés ou éloignés des pratiques culturelles (personnes en situation de handicap, personnes socialement isolées, primo arrivants...) font l'objet d'une priorité du ministère de la Culture et de ses services, et d'une attention renouvelée de l'ABF via le travail de ses commissions, nous déplorons l'abandon d'un dispositif qui encourage la mixité des publics.

En effet, l'intérêt de ces pôles ne réside pas seulement dans le nombre de personnes sourdes qu'ils arrivent à toucher. C'est aussi le changement de regard sur le handicap du public de ces bibliothèques qui est important. Amener ses enfants écouter un conte bilingue LSF / français ou être accueilli en LSF par un agent sourd contribue à la sensibilisation de tous les publics au handicap. À ce titre, le travail mené par la bibliothèque Fessart est de qualité tout comme leur action originale d'accueil en LSF d'enfants présentant des troubles autistiques ou psychiques. Ces bibliothèques sont des lieux d'expérimentation et de médiation précieux en direction des publics fragilisés.

[Télécharger le communiqué](#)

[Réponse de Bruno Julliard le 5 août 2014](#)